

Je suppose que cette recommandation est consciencieusement suivie et vous prie de m'aviser des mesures prises pour faire usage quand il est possible du réseau de chemin de fer que l'Etat possède et contrôle.

(Signé) N. G. NORMAN,
Conseiller financier—B.C.A.T.P.

Vient ensuite une note au D.S.A., c'est-à-dire le directeur des approvisionnements et de l'administration:

Quelle est votre règle actuelle au sujet de la répartition du trafic entre le C.N. et le P.C.? Si j'ai bonne mémoire il devrait y avoir partage égal du fret qu'ils sont tous les deux capables d'accepter.

(Signé) S. G. TACKABERRY,
Com.-adjoint A.M.S.

M. SISSONS: Cette recommandation a été insérée après un très long débat.

M. JACKMAN: Pensez-vous que cela sorte de notre juridiction? Nous ne faisons pas de recommandations sur la manière de conduire leur comité.

M. DONNELLY: Le principe en cause relativement aux affaires des deux chemins de fer est celui du service et du coût.

L'hon. M. POWER: En ce qui me concerne, si le gouvernement établit une ligne de conduite, nous nous y conformerons pourvu qu'on nous donne des instructions.

M. HOLLYMAN: Ce n'est pas une affaire de coût parce qu'il y a toujours concurrence dans les cas où les deux lignes sont en mesure de se disputer le trafic.

M. NICHOLSON: Dans l'état soumis par le Ministre j'ai remarqué que le chiffre du C.N. pour le 1er avril au 30 juin 1941 est de \$269,994.41 et celui du P.C. de \$409,904.69. Ensuite, pour le 1er juillet au 30 septembre 1940, le chiffre du C.N. est de \$537,675.61 et celui du P.C. de \$627,211.51. Je remarque ici un changement de pourcentage. Est-ce accidentel ou avez-vous essayé de leur accorder une plus grande part?

L'hon. M. POWER: Ce sont des mouvements de personnel. Ces mouvements sont dirigés par le directeur du personnel pour l'Air; mais je n'ai aucune hésitation à affirmer qu'après avoir examiné ses chiffres pour une certaine époque il dira: "Ajustons cela et égalisons les totaux autant que possible."

M. NICHOLSON: Quand les autres ministres du cabinet étaient ici on leur a demandé s'ils voulaient réfléchir à la question de permettre aux chemins de fer de se disputer les affaires sur une base de service et de lever les instructions au sujet du partage égal des affaires. Le Ministre aurait-il l'obligeance d'indiquer les vues de son ministère à ce sujet?

L'hon. M. POWER: Je vous ai dit quelle était la politique du gouvernement à cet égard. Pourvu que nous ayons un bon service nous sommes satisfaits. Quelle que soit la politique tracée par le gouvernement, nous la suivrons; nous sommes ici en qualité de serviteurs de l'Etat.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, M. Power a une assemblée importante à 11 heures et à moins d'avoir d'autres questions à lui poser, je pense que nous devrions lui rendre sa liberté.

M. HANSON: Je crois qu'il nous a donné tous les renseignements que nous désirons.

Le PRÉSIDENT: C'est également mon opinion.

L'hon. M. POWER: M. Hollyman est ici si vous voulez d'autres détails.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas.